

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	65

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	5
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	26

Vote Pour :	65
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

11 JANVIER 2023

Date d'Affichage

11 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Stéphanie NADAI-PUECH, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christian DAVALAN, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ ANGOSTO à Florence BELOU, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Alain GLADE à Blaise AZNAR, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Eric PILUDU à Christian PERO, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-François BAULES, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Robert CINQ, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Claire FITA, Muriel GEFFRIER, Philippe ISSARD, Elisabeth LOYER, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Gilles TURLAN, François VERGNES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°13\_2023

ACTES : 7.1.4

**OBJET DE LA DELIBERATION :** 09- Décision Modificative N°4 Budget SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE CLSH et RESTAURATION SCOLAIRE - Exercice comptable 2022

## Exposé des motifs

Pour la section de fonctionnement, une délibération modificative peut être prise au-delà du 31 décembre de l'exercice auquel elle se rapporte pour ajuster les crédits destinés à régler les dépenses engagées avant cette date.

L'exercice 2022 a été impacté fortement par l'inflation. Deux postes ont littéralement explosé : les fluides et la restauration scolaire. L'impact a été amorti par la bonne gestion des divers gestionnaires transversaux qui permettent en partie de limiter la révision des inscriptions budgétaires à la hausse.

**Le chapitre 011 charges à caractère général** présente globalement un **dépassement de 143 100 €**, notamment dû aux augmentations subies sur les postes fluides et alimentation, et un remboursement de recettes perçues pour le compte de l'Amicale Laïque de Graulhet, à reverser.

**Le chapitre 65 – subvention**, un **dépassement de 83 000 €** intégrant notamment la prise en compte d'actualisation de fin d'exercice des montants à attribuer aux associations.

Sur **le chapitre 66 charges financières**, il convient d'ajouter des crédits pour la couverture d'une partie d'intérêts courus non échus de la dette, soit **4 000 €**.

Pour financer ces lignes de dépenses, au vu des travaux portés en investissements en 2022, il est possible de **réduire le montant de l'autofinancement 023 en section de fonctionnement et 021 en investissement, ainsi que le montant du chapitre 21- Immobilisations corporelles pour un total de 230 100 €**.

Enfin, des **rattachements non soldés de 2020 et 2021** viennent perturber les exécutions de l'exercice qui apparaissent en négatif : sur le chapitre 77- produits exceptionnels au compte 7788 - autres produits exceptionnels 116 000 €.

Ces montants sont contrebalancés par le chapitre 67 dépenses au compte 678 – autres charges exceptionnelles pour un montant total de 116 000 €. **Ces écritures sont sans incidence financière.**

## Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L1612-11,

Vu le budget primitif 2022 SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE CLSH ET RESTAURATION SCOLAIRE voté en date du 11 avril 2022,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 4 janvier 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**- décide de procéder aux virements suivants :**

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le **20 JAN. 2023**

ID : 081-200066124-20230117-13\_2023-DE

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé Article	Montant	
Fonctionnement	Dépense	66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	4 000,00	
		Total 66			4 000,00	
		011	6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	60 000,00	
		011	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	83 100,00	
		Total 011			143 100,00	
		023	023	Virement à la section d'investissement	-230 100,00	
		Total 023			-230 100,00	
		65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	83 000,00	
		Total 65			83 000,00	
		67	678	Autres charges exceptionnelles	116 000,00	
		Total 67			116 000,00	
		Total Dépense			116 000,00	
		Recette	77	7788	Produits exceptionnels divers	116 000,00
			Total 77			116 000,00
Total Recette			116 000,00			
Investissement	Dépense	21	21731	Bâtiments publics	-230 100,00	
		Total 21			-230 100,00	
	Total Dépense			-230 100,00		
	Recette	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-230 100,00	
		Total 021			-230 100,00	
	Total Recette			-230 100,00		

- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le **20 JAN. 2023**

- publication - mise en ligne

Le **20 JAN. 2023**

et/ou notification

Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

**SLO**

ID : 081-200066124-20230117-13\_2023-DE